



Note de présentation synthétique du CFU

Le CFU est :

1. **Un bilan financier** : Il **présente l'exécution budgétaire**, compare les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif et les réalisations effectives et met en évidence les résultats comptables de l'exercice, en dépenses et en recettes, avec les sections de fonctionnement et d'investissement.
2. **Une vision consolidée** : Il fusionne le CA et le Compte de Gestion, ce qui évite toute divergence entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable.
3. **Une grande fiabilité** : En intégrant directement les écritures du comptable public, il garantit que les chiffres sont validés et incontestables.
4. **Un document unique pour le conseil municipal** : Contrairement à l'ancien système où les élus devaient adopter séparément le CA et comparer avec le Compte de Gestion, le CFU **remplace ces deux documents** et simplifie la prise de décision.
5. **Une structure complète** : Le CFU comporte **deux grandes sections** :
 - **La section de fonctionnement** : dépenses et recettes courantes de la commune.
 - **La section d'investissement** : opérations patrimoniales, non courantes et projets ponctuels.

Enfin, contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent seront concordantes avec celles présentées par le trésorier puisque son compte de gestion et désormais fusionné avec le compte administratif.

LE CONTEXTE LOCAL

Dans un contexte de morosité globale qui pourrait inciter au repli, la municipalité fait le choix d'une ville dynamique et responsable. Elle maintient un niveau d'investissement soutenu tout en améliorant la qualité des services rendus à la population.

Soutenir et renforcer la cohésion sociale, préparer l'avenir en réalisant les investissements qui façonnent la ville de demain : telle demeure notre ambition.

Grâce à une gestion rigoureuse et vertueuse, la commune de Clarensac a conservé une situation financière saine. Malgré un cadre budgétaire contraint et incertain, elle a poursuivi ainsi la mise en œuvre du projet de mandat, en veillant à adapter l'offre de services publics aux besoins des habitants et en réalisant des investissements structurants au service des politiques publiques.

Cette stratégie, fondée sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes, a permis d'atténuer les effets de la conjoncture. Les efforts engagés se traduisent aujourd'hui par des ratios d'évolution des dépenses et des recettes plus favorables que les moyennes nationales.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés n-1		961 849,15 €
Opération de clôture	3 933 251,69 €	4 844 748,78 €
TOTAUX	3 933 251,69 €	5 806 597,93 €
Résultat de clôture		1 873 346,24 €

B) Analyse

1/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 sont en baisse de **67 367 € (- 2%)** par rapport à 2024. L'exercice 2025 se situe à un niveau très légèrement supérieur à la moyenne des dépenses des 10 dernières années.

- Les dépenses à caractère général (011) ont connu une hausse de **122 144 € soit 10,6 %** par rapport à 2024.
- Les charges de personnels (012) ont augmenté de **59317 € soit 3,1 %**
- Les autres charges de gestion courante (065) ont connu une hausse de 2 % en prenant en compte la hausse de la contribution au service incendie (**107 753 €** au lieu de **101 000€** en 2024)
- Les charges financières (066) baissent grâce notamment à la restructuration des prêts effectuée en cours d'année 2021.

Par ailleurs la dépense liée à la pénalité SRU (014) pour manque de logements sociaux s'élève à **42 724 €**

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

	REAL 2024	REAL 2025	différence
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 142 944 €	1 020 800 €	-122 144 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 871 361 €	1 935 898 €	64 537 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	48 856 €	42 739 €	-6 117 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	462 803 €	472 149 €	9 346 €
CHARGES FINANCIERES	76 170 €	72 670 €	-3 500 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	179 €	64 €	-115 €
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	23 180 €	18 997 €	-4 183 €
Total des dépenses réelles fonctionnement	3 625 492 €	3 563 316 €	-62 176 €

2/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes 2025 ont augmentées de d'environ 3,8 % pour atteindre **4 844 748,78 €** (+ 175 000 €)

Cette augmentation est principalement due à :

- Les produits des services du domaine augmentent de **49 000 €**, avec une augmentation des redevances et droits des services périscolaires de **44 000 €**, des redevances d'occupation du domaine public de **7500 €**
- Les recettes de fiscalité locale augmentent de **169 000 €** (impôts directs locaux)
- Les dotations et participations augmentent de **160 000 €**

A contrario :

- les recette des impôts et taxes baissent de **124 000 €** (Fonds de péréquation des ressources communales)
- les recettes des produits spécifiques baissent de **91 148 €**

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

	REAL 2024	REAL 2025	différence
ATTENUATIONS DE CHARGES	91 626 €	75 533 €	-16 094 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VI	397 971 €	446 779 €	48 807 €
IMPOTS ET TAXES	254 458 €	130 398 €	-124 060 €
Fiscalité locale	2 582 685 €	2 751 783 €	169 099 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 214 006 €	1 373 578 €	159 572 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 210 €	37 752 €	25 542 €
PRODUITS FINANCIERS		4 108 €	4 108 €
PRODUITS SPECIFIQUES	109 571 €	18 413 €	-91 158 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 662 527 €	4 838 342 €	175 816 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Résultats

➤ **Résultat d'investissement pour l'année 2025**

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés n-1		354 331,14 €
Opération de clôture	2 105 971,71 €	1 401 585,70 €
TOTAUX	2 105 971,71 €	1 755 916,84 €
Résultat de clôture	350 054,87 €	

B) Analyse

1- Les dépenses d'investissement : 1 704 561 € pour 2025

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

➤ **Emprunts et dettes assimilés :**

Le remboursement du capital de la dette était de **234 959 €** en 2025.

*Pour mémoire, la commune n'a plus qu'un emprunt contracté, à taux fixe de 1.5 %. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **4 736 017.69 €**.*

➤ **Travaux réalisés dans l'année et travaux programmés (chapitres 21 et 23) :**

- Chapitre 23 (travaux) : **964 805 €** Route de Nîmes
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : **592 302 €**, somme des autres travaux

Les recettes d'investissement : Pour l'année 2025, elles s'élèvent à **1 401 585,70 €**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Elles comprennent :

➤ **Les recettes réelles :**

- Subventions d'investissement reçues pour **220 545 €** qui émanent principalement du Département et de Nîmes Métropole
- FCTVA pour **94013,36 €**
- Taxe d'aménagement pour **23698,4 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **354331,14 €**.

➤ **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **530 119 €**

3. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU CFU 2025

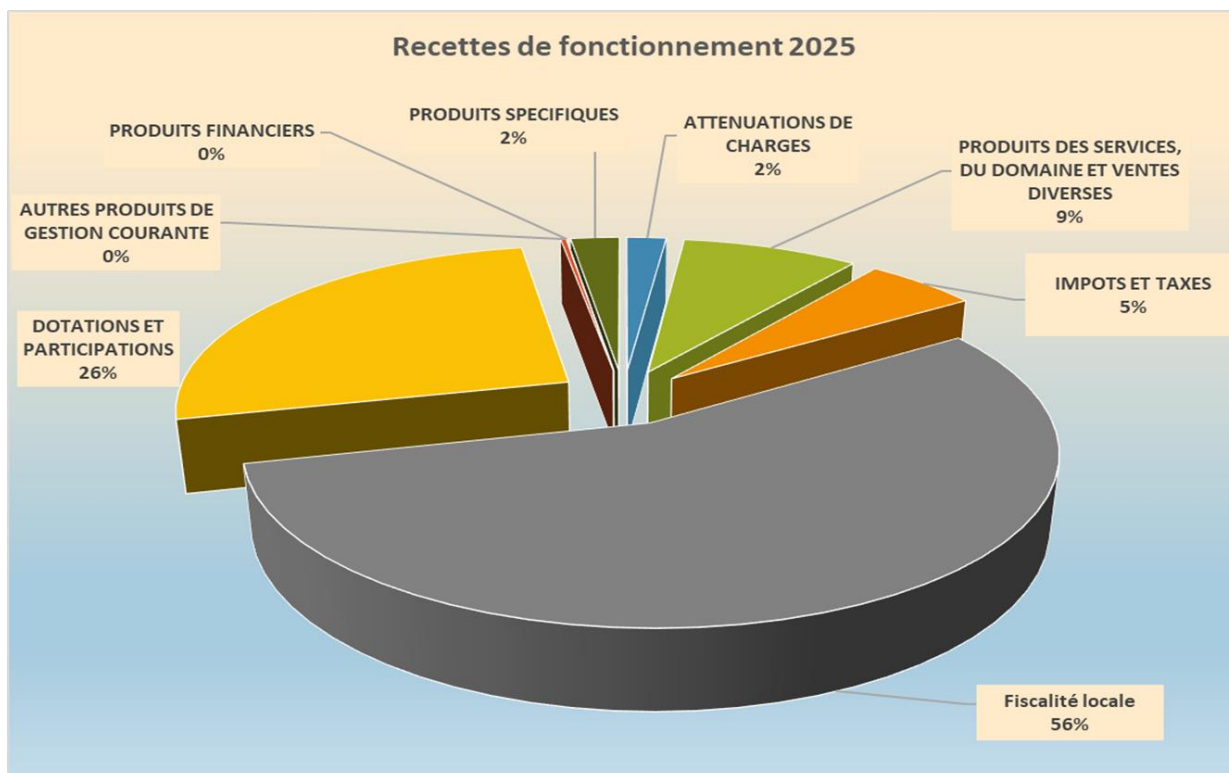
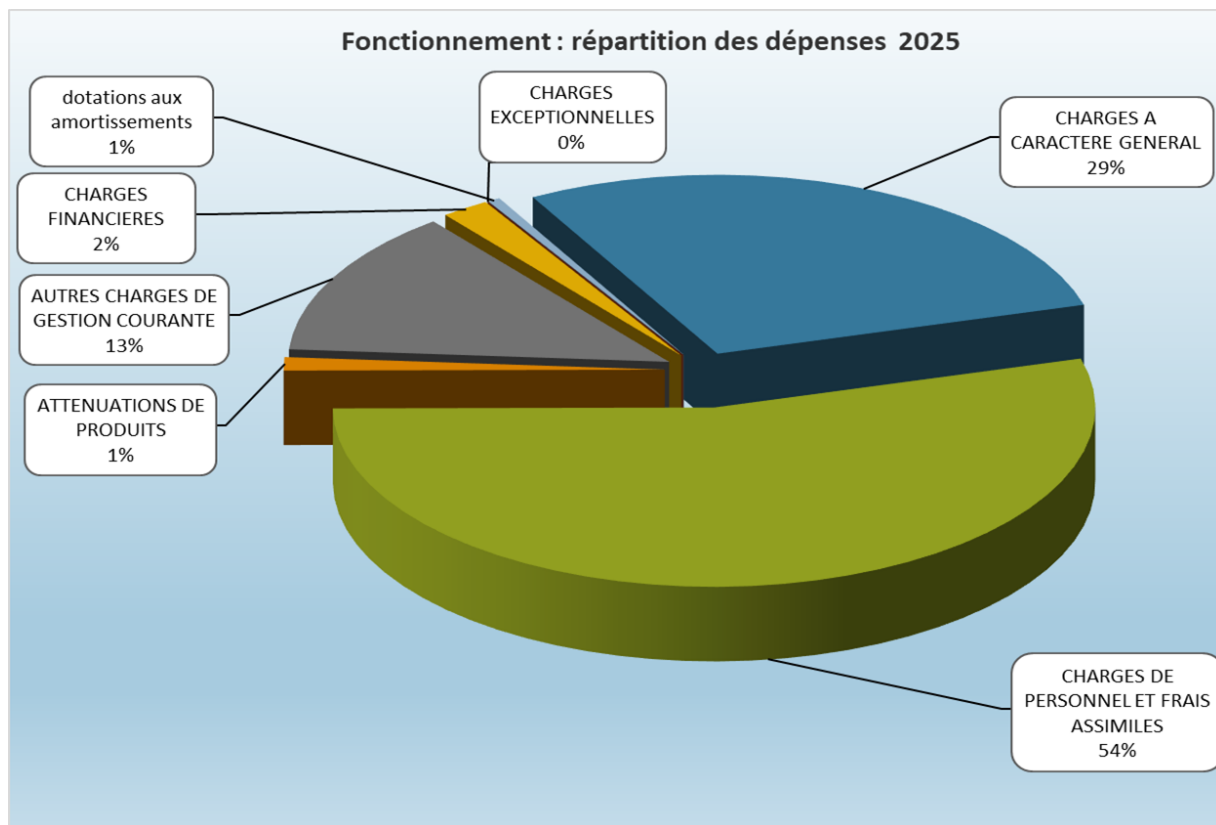


TABLEAU RECAPITULATIF

POPULATION	4386
Dépenses fonctionnement CFU	3 933 251,69 €
Recette fonctionnement CFU	4 844 748,78 €

Dépenses réelles de fonctionnement	3 563 316 €
Recettes réelles de fonctionnement	4 838 342 €

CAF brute	1 275 026 €
CAF net	1 202 357 €
CAF/H	291 €

Montant de la dette	4 736 017.69 €
Remboursement annuel	307 646 €
Capacité de désendettement en année	3,62 années
Dette par habitant	1079 €/h
Taux d'emprunt	1.5

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	812,47 €/h
Produit des impositions directes	606,46 €/h
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1103 €/h
Dépenses d'équipement brut	388.63 €/h
Encours de dette en euros	1079 €/h
DGF en euros par habitant	78,82 €/h
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,40
Pression fiscale globale	606,46 €/h
(DRF + remb. de dette en capital) / RRF	0,78
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,35
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,98

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,36 %
Taxe sur le foncier bâti : 30% + 24,65% de taux départemental
Taxe sur le foncier non bâti : 70 %